

CCAS DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EXERCICE 2024



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2023

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. LE CONTEXTE NATIONAL :.....	4
3. LES MESURES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES RELATIVES AU PLF 2024.....	5
4. LE CCAS DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX : RETROSPECTIVES.....	6
5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024.....	13

1. INTRODUCTION

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre et possède son propre budget.

Le CCAS de Charvieu-Chavagneux dispose d'un budget principal. Préalablement à son vote, un débat sur les orientations du budget doit avoir lieu et il s'effectue désormais sur la base d'un rapport.

Le budget du CCAS doit répondre au mieux aux préoccupations de la population tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile et aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de la Loi de Finances.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

En lien avec la trajectoire imposée de réduction du déficit des finances publiques, les collectivités territoriales soumises à l'obligation d'organiser un DOB, doivent présenter leurs objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et de besoin de financement.

Ainsi, doivent être présentés :

- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimés en valeur en « comptabilité générale » ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts, minorés des remboursements de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants le rapport de présentation du DOB comporte des informations relatives :

- À la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- À la durée effective du travail dans la commune.

Elles viennent s'ajouter aux obligations de faire apparaître les engagements pluriannuels et les éléments de structure et de gestion relatifs à la dette, en respectant les règles déjà existantes en matière de publicité du débat.

2. LE CONTEXTE NATIONAL :

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

- Le contexte économique national :

La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Les mesures les plus marquantes contenues dans la loi de finances pour 2024 concernent les particuliers, les entreprises, et la transition écologique.

Pour les particuliers, le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+4,8 %), de même que les minima sociaux (+4,6 %) et les retraites (+5,2 %).

Pour les entreprises, l'Etat augmente les crédits pour les aides à l'embauche d'alternants. Parmi les autres mesures significatives, citons l'instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales implantées en France et des grands groupes nationaux.

Enfin, s'agissant des budgets alloués aux différents ministères, les augmentations de crédits les plus significatives sont à mettre à l'actif de l'Education nationale (+3,9 milliards d'euros), et de la mission « Défense » (+3,3 milliards d'euros).

Les missions régaliennes de l'Etat (Intérieur, Justice) sont également abondées de crédits supplémentaires en vue de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Qualifiées d' « optimistes », les hypothèses d'évolution des principaux indicateurs économiques retenues par le Gouvernement ont néanmoins été jugées sincères par le Conseil constitutionnel. L'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027.

- Le contexte économique local :

L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées.

Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère général (+ 9,5 % au niveau du bloc communal – communes et intercommunalités) et des dépenses de personnel (+ 5,1 %) qui expliquent « l'effet de ciseau » sur l'épargne dans la plupart des catégories et strates de collectivités en 2023.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027, adoptée elle aussi en décembre dernier, ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ». Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation – 0,5 %. Dans leur rapport d'orientation budgétaire, les collectivités doivent présenter leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour leur budget principal et pour chacun de leurs budgets annexes.

3. LES MESURES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES RELATIVES AU PLF 2024

L'absence de majorité présidentielle contraint à un processus répétitif d'adoption des lois de finances pour lesquels le Gouvernement engage sa responsabilité, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Deux jours avant la parution au journal officiel, le Conseil constitutionnel a validé le texte à quelques mesures près.

Projetée depuis 2022, la loi de programmation des finances publiques a été publiée le 19 décembre 2023. Son objectif est de calibrer le retour de la France dans les clous européens de déficit et d'endettement.

L'urgence des enjeux de transition amène des investisseurs privés ou publics à proposer de la ressource à des conditions attractives, pour des projets très cadrés. Ainsi, la Banque Européenne d'Investissement distribue des financements spécifiques : eau et assainissement, efficacité énergétique, mobilité durable, mais aussi rénovation des équipements sportifs, à la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

- Cadrage macro-économique du PLPFP :

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

- Hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités dans le PLF 2024 :

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, le nouveau fonds d'accélération de transition écologique reconduit pour 2024, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 105,2 milliards € dans le PLF 2024 à périmètre courant, en hausse de 1,3 % (+ 1,4 Mds €) par rapport à la LFI 2023.

- Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local :

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 :

- ✓ dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €,
- ✓ dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €,
- ✓ dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €.

- Une DGF en légère hausse, centrée sur la péréquation :

La DGF 2024 est fixée à 27,2 milliards €.

Elle est abondée de 320 millions € en 2024, dont 290 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- ✓ 150 millions € pour la Dotation de solidarité rurale,
- ✓ 140 millions € pour la Dotation de solidarité urbaine.

Les 30 millions € restants comptent pour un tiers dans l'abondement de la dotation d'intercommunalité, composante péréquatrice de la DGF perçue par les EPCI à fiscalité propre. En effet, 60 millions € supplémentaires viennent s'ajouter à la dotation d'intercommunalité par écrêtement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI.

4. LE CCAS DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX : RETROSPECTIVES

Le budget de l'année 2023 a été exécuté conformément aux orientations définies lors du précédent débat d'orientation budgétaire.

Les services rattachés au CCAS sont :

- la cuisine centrale (restaurant scolaire, foyer restaurant 3^{ème} âge, et portage de repas)
- l'ALSH
- le multi-accueil
- l'école de musique
- le centre social (activités, cybercentre).

A. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement en 2023 est de 2 527 837.56 € contre 2 377 834.42 € en 2022 soit une augmentation de 6.31%.

Les charges à caractère général (ch.011) sont en augmentation de 17.90% par rapport au compte administratif 2022. En effet le CCAS a été impacté par l'augmentation des coûts de l'énergie +50 K€ et le marché de fournitures des repas des écoles et du multi-accueil sur une année complète (contre 3 mois en 2022) + 100K€.

L'augmentation des charges de personnel (ch. 012) de 1.55% par rapport à 2022 est liée à :

- La revalorisation du SMIC ;
- La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.

Chapitres	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
011	807 807,74	648 859,98	688 344,10	617 692,68	531 283,58	585 085,07	751 561,56	886 090,39
012	1 519 733,01	1 544 286,34	1 535 811,34	1 527 795,74	1 348 265,31	1 374 544,08	1 573 048,75	1 597 421,44
042	39 724,57	40 849,51	44 533,77	45 000,00	48 723,17	38 208,09	35 048,73	28 602,12
65	2 896,04	2 506,58	2 085,23	5 212,54	33 939,65	6 455,56	3 517,49	7 601,74
66	-	-	-	-	13 093,71	16 075,90	9 285,89	8 066,52
67	-	9 000,00	-	52,13	3 004,85	180,00	5 372,00	55,35
68	-	-	-	-	-	8 400,00		
Total général	2 370 161,36	2 245 502,41	2 270 774,44	2 195 753,09	1 978 310,27	2 028 948,70	2 377 834,42	2 527 837,56

B. Structure de la masse salariale 2022

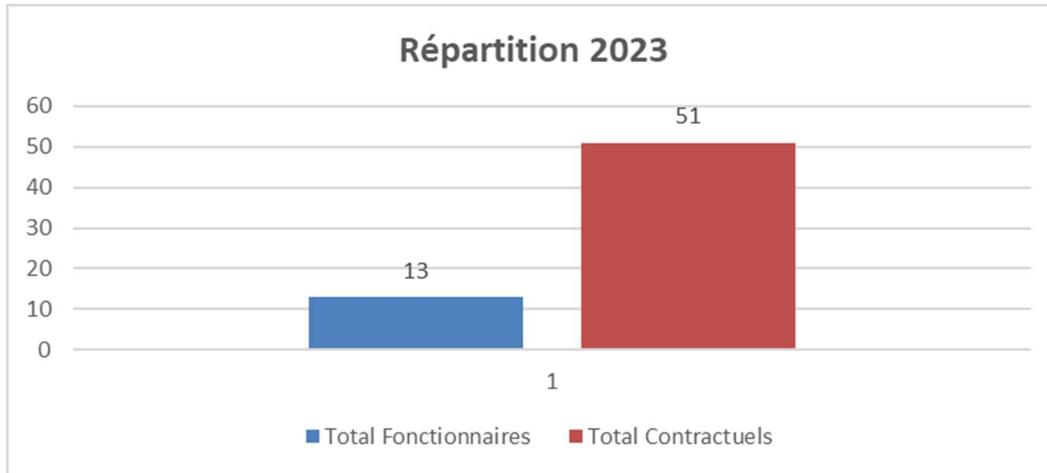
- Répartition par catégories :

Catégories	2022		2023		Évolution 2022/2023
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Catégorie A Fonctionnaires	1	2%	1	2%	
Catégorie A Contractuels	0	0%	0	0%	
Catégorie B Fonctionnaires	6	9%	3	5%	-50%
Catégorie B Contractuels	9	14%	12	19%	33%
Catégorie C Fonctionnaires	11	17%	9	14%	-18%
Catégorie C Contractuels	53	83%	39	61%	-26%
Total	80	125%	64	100%	-20%

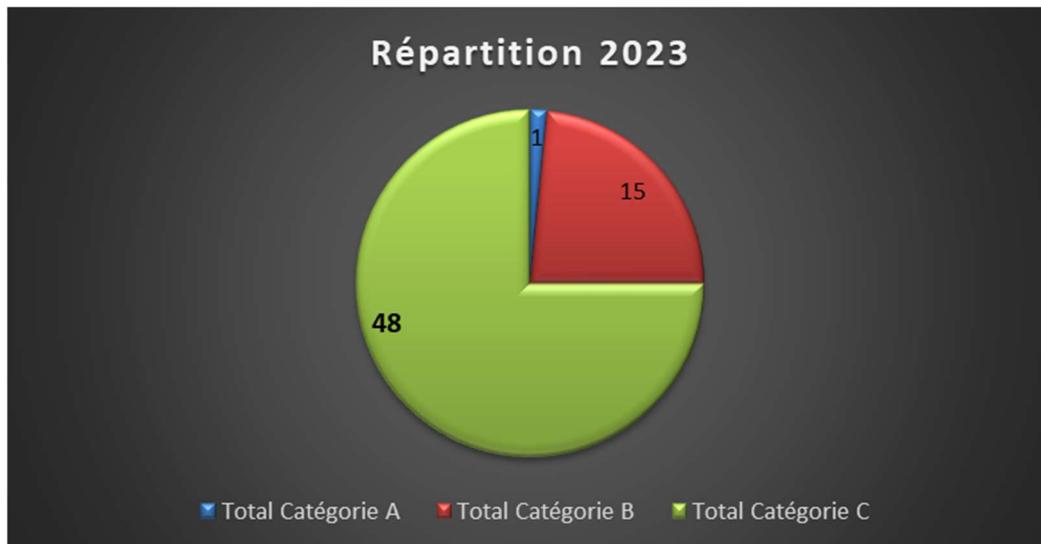
La différence du nombre d'agents entre l'année 2023 et 2022 est liée au fait que nous avons eu moins de remplacement dans les services de la cuisine centrale, du multi-accueil ainsi que les professeurs du centre social.



	2022		2023		Évolution 2022/2023
Total Fonctionnaires	18	23%	13	20%	-28%
Total Contractuels	62	78%	51	80%	-18%

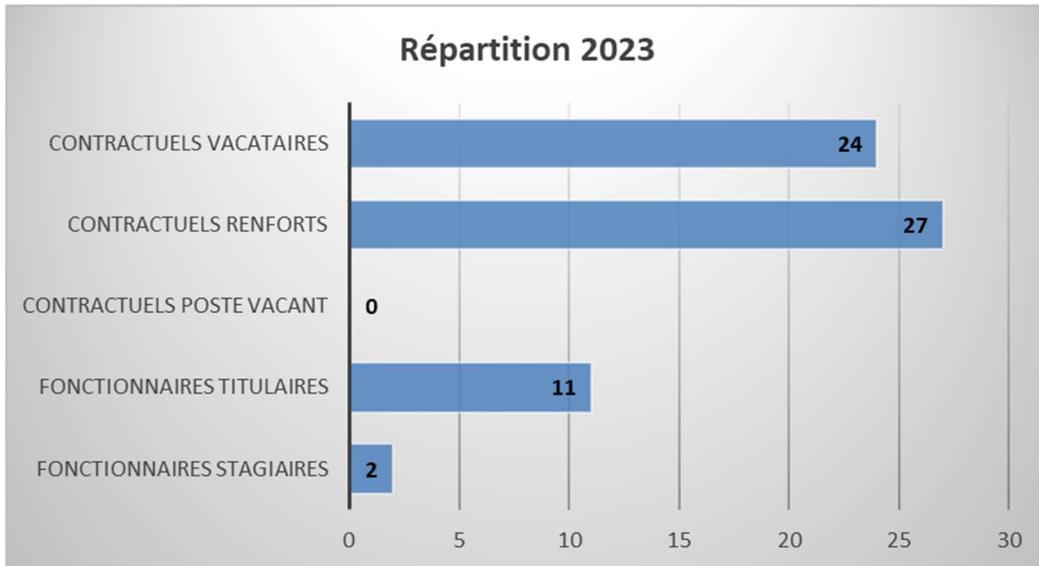


Total Catégorie A	1	1%	1	2%	
Total Catégorie B	15	19%	15	23%	0%
Total Catégorie C	64	80%	48	75%	-25%
Total global	80	100%	64	100%	-20%



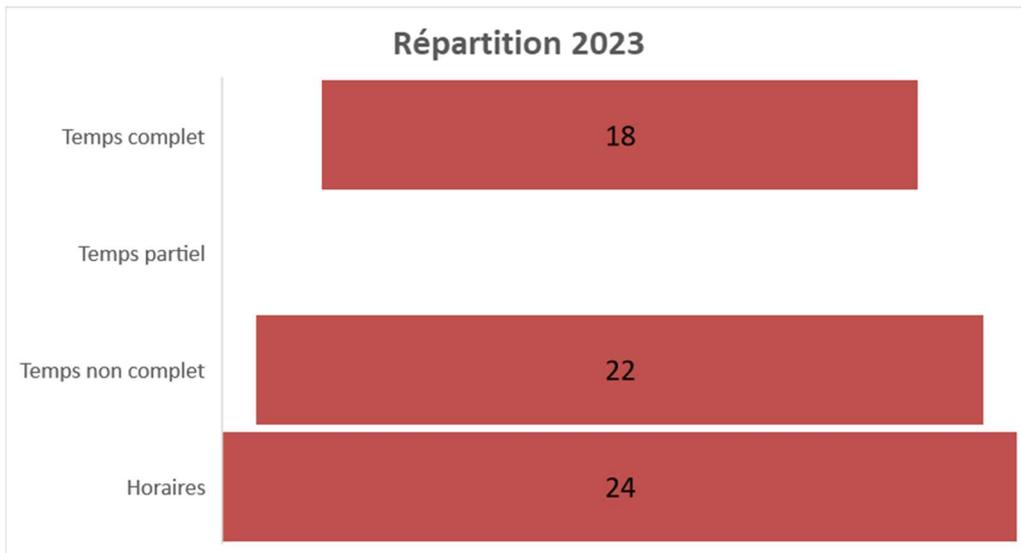
- Répartition par catégorie de gestion

Catégories de gestion	2022		2023		Évolution 2022/2023
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Fonctionnaires stagiaires	3	4%	2	3%	-33%
Fonctionnaires titulaires	15	19%	11	17%	-27%
Contractuels poste vacant	0	0%	0	0%	
Contractuels renforts	32	40%	27	42%	-16%
Contractuels vacataires	30	38%	24	38%	-20%
Total	80	100%	64	100%	-20%



- Répartition par temps de travail

Catégorie temps	2022		2023		Évolution 2022/2023
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Temps complet	53	66%	18	28%	-66%
Temps partiel	0	0%	0	0%	
Temps non complet	18	23%	22	34%	22%
Horaires	9	11%	24	38%	167%
Total	80	100%	64	100%	-20%

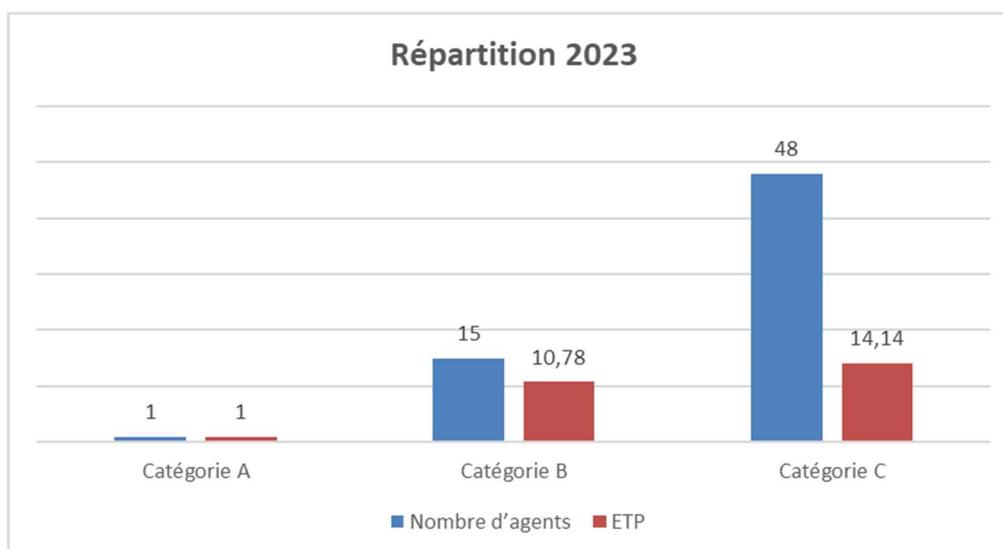


- Répartition équivalent temps plein

Catégories	2022			2023			Évolution 2022/2023
	Nombre d'agents	ETP	Pourcentage	Nombre d'agents	ETP	Pourcentage	
Catégorie A	1	1	2%	1	1	4%	
Catégorie B	15	9	15%	15	10,78	42%	20%
Catégorie C	64	50,69	83%	48	14,14	55%	-72%
Total global	80	60,69	100%	64	25,92	100%	-57%

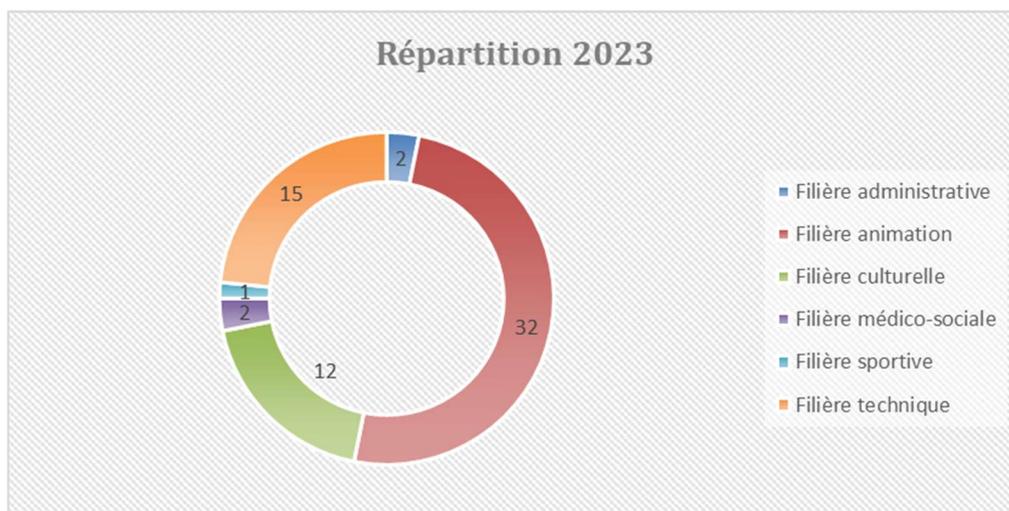
Le mode de calcul des ETP prend en compte le début du contrat de travail, le temps de travail et le cas échéant la date de fin de contrat.

En 2022, 15 personnes en taux horaire ont été comptabilisé pour 1 ETP.



- Répartition par filières

Filière	2022		2023		Évolution 2022/2023
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Filière administrative	6	9%	2	3%	-67%
Filière animation	37	58%	32	50%	-14%
Filière culturelle	13	20%	12	19%	-8%
Filière médico-sociale	2	3%	2	3%	0%
Filière sportive	1	2%	1	2%	
Filière technique	21	33%	15	23%	-29%
Total	80	125%	64	100%	-20%



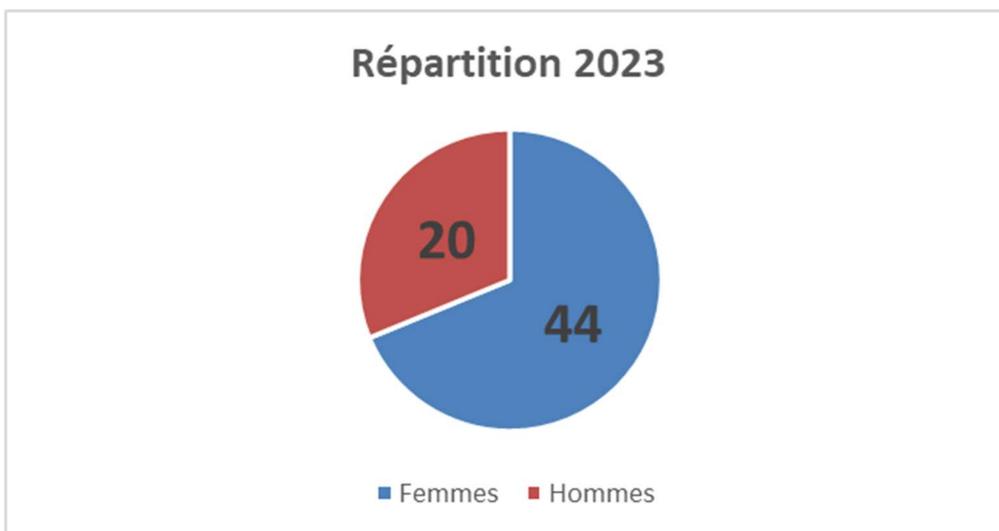
- Pyramide des âges

Tranches d'âge	2022					
	Femme	%	Homme	%	Total	%
Moins de 25 ans	15	23%	8	13%	23	36%
25 ans à 34 ans	8	13%	7	11%	15	23%
35 ans à 44 ans	9	14%	4	6%	13	20%
45 ans à 54 ans	9	14%	4	6%	13	20%
55 ans à 59 ans	8	13%	1	2%	9	14%
60 ans et plus	6	9%	1	2%	7	11%
Total	55	69%	25	31%	80	100%

Tranches d'âge	2023					
	Femme	%	Homme	%	Total	%
Moins de 25 ans	12	19%	6	9%	18	28%
25 ans à 34 ans	8	13%	5	8%	13	20%
35 ans à 44 ans	6	9%	3	5%	9	14%
45 ans à 54 ans	8	13%	3	5%	11	17%
55 ans à 59 ans	6	9%	2	3%	8	13%
60 ans et plus	4	6%	1	2%	5	8%
Total	44	69%	20	31%	64	100%

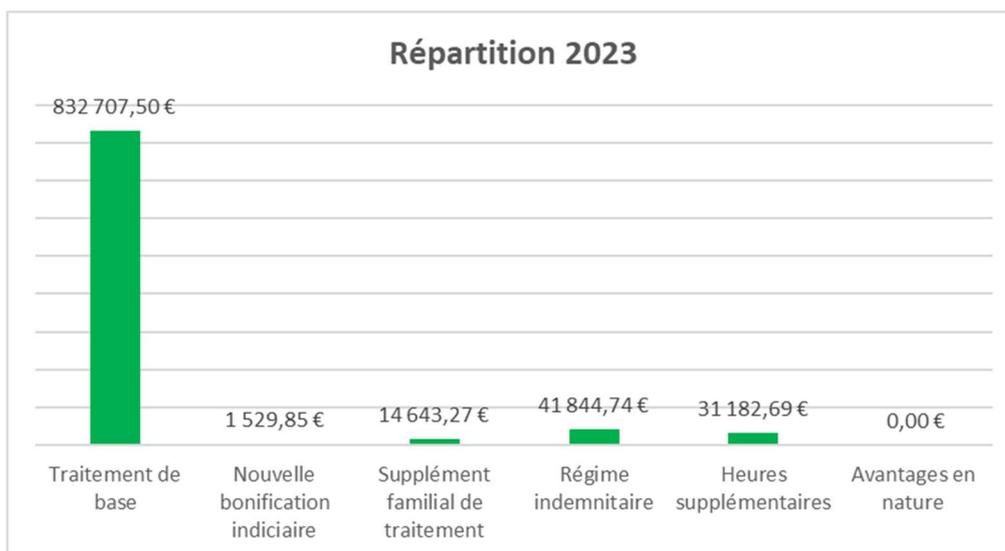
- Répartition par sexes

Sexes agents	2021		2023		Évolution 2022/2023
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Femmes	44	72%	44	69%	0%
Hommes	17	28%	20	31%	18%
Total	61	100%	64	100%	5%



- Montants des rémunérations

Types de dépenses	2022		2023		Évolution 2022/2023
	Montant annuel	Pourcentage	Montant annuel	Pourcentage	
Traitement de base	870 842,36 €	94%	832 707,50 €	90%	-4%
Nouvelle bonification indiciaire	1 570,98 €	0,17%	1 529,85 €	0,17%	-3%
Supplément familial de traitement	9 723,06 €	1,05%	14 643,27 €	1,59%	51%
Régime indemnitaire	46 917,30 €	5%	41 844,74 €	5%	-11%
Heures supplémentaires	40 382,16 €	4%	31 182,69 €	3%	-23%
Avantages en nature	0,00 €	0%	0,00 €	0%	
Total	969 435,86 €	105%	921 908,05 €	100%	-5%



C. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement en 2023 est de 2 712 708.03 € contre 2 513 450.45 € en 2022 soit une augmentation de 7.93%.

Les dotations et participations (ch.74) sont en augmentation de 58.53% par rapport au compte administratif 2022. En effet la CAF a régularisé les subventions de l'ALSH et du multi-accueil des années 2022 et 2023.

De plus, la subvention de fonctionnement de la ville versée au CCAS est passée de 1 000 000€ en 2022 à 1 500 000€ en 2023, en effet, avec le changement de trésorerie entre Pont de Chéruy et La Tour du Pin, les délais pour encaisser les recettes périscolaires ont considérablement augmenté. Les factures du mois de septembre 2023 ont été réellement encaissées fin novembre 2023, ce délai de deux mois nous a obligé à augmenter la trésorerie du CCAS.

La diminution des revenus des immeubles (ch. 75) de 374 K€ par rapport à 2022 est liée à la régularisation des années 2020 à 2022 du loyer de l'EHPAD par la Mutualité Française de l'Isère encaissée en 2022, alors qu'en 2023 nous avons encaissé uniquement l'année 2023.

Chapitres	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
013	7 506,82	9 168,84	5 710,94	16 011,90	27 172,73	9 252,71	30 347,72	11 754,93
70	437 610,67	472 151,01	482 488,25	441 609,34	561 908,99	630 872,33	842 966,88	825 582,22
74	1 754 397,12	1 817 220,08	1 365 157,25	1 412 607,24	1 668 240,36	1 061 665,89	1 047 258,88	1 660 243,50
75	263 771,61	242 312,61	265 862,97	195 055,09	3 239,66	4 165,00	589 365,68	215 127,38
77	59,71	-	20,95	77 890,21	18 430,68	8 671,88	3 511,29	
Total général	2 463 345,93	2 540 852,54	2 119 240,36	2 143 173,78	2 278 992,42	1 714 627,81	2 513 450,45	2 712 708,03

D. L'investissement

Les dépenses d'investissement 2023 (reports 2022 inclus) se sont élevées à 180 347.86 € qui correspondent principalement au remboursement en capital des emprunts (161 810.03 €).

Les recettes d'investissement 2023 se sont élevées à 115 892.90 €.

Il en résulte un déficit d'investissement en 2023 de 64 454.96 €.

Le déficit d'investissement de 2022 à réintégrer en 2023 s'élevait à 82 503.89 €.

En définitive, le report du déficit d'investissement pour le BP 2024 sera de 146 958.85 €.

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour le BP 2024 vont se décliner de la manière suivante :

- Chapitre 011 charges à caractère général : 996 780.00 €
- Chapitre 012 charges de personnel : 1 712 900.00 €
- Chapitre 023 virement à la section d'investissement : 269 279.90 €
- Chapitre 042 amortissements : 32 000.00 €
- Chapitre 65 autres charges de gestion courantes : 12 410.00 €
- Chapitre 66 charges financières : 7 600.00 €

TOTAL des dépenses de fonctionnement : 3 030 969.90 €

B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour le BP 2024 vont se décliner de la manière suivante :

- Chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté : 309 699.90 €
- Chapitre 013 atténuation de charges : 20 000.00 €
- Chapitre 70 vente de prestations de services : 846 100.00 €
- Chapitre 74 dotations et subventions : 1 630 170.00 €
- Chapitre 75 autre produits de gestion courante : 225 000.00 €

TOTAL des recettes de fonctionnement : 3 030 969.90 €

C. Les nouvelles dépenses d'investissement

Les prévisions de dépenses d'investissement concerneront principalement l'achat de matériel et de mobilier pour l'école de musique, l'ALSH, la cuisine et le multi accueil.

Les dépenses d'investissement en 2024 s'élèveront au maximum à 304 624.90 €, soit 141 574.90 € d'inscriptions nouvelles (dont 163 050 € de remboursement d'emprunt).

D. L'évolution de la dette

Pour 2024, aucun emprunt n'est envisagé.

CRD au 31/12/2023 (A)	Tirage à réaliser en 2024 (B)	Remboursement capital en 2024 (C)	CRD au 31/12/2024 = A+B-C
996 666.30 €	Néant	163 023.61 €	833 642.69 €

Le premier emprunt concernant l'acquisition de l'EHPAD a été souscrit pour être loué à la Mutualité Française de l'Isère dans l'attente de son déménagement, puis dans un second temps les locaux serviront pour accueillir les services du centre social et/ou municipaux (projet en cours d'élaboration).

Le second emprunt a été conclu pour transférer certaines activités sportives et culturelles du centre socio-culturel Anna Genin.

Périodicité : annuelle
 Mode d'amortissement : échéances constantes
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,75 %
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	01/07/2020	1 266 667,00	122 450,26	10 133,33	132 583,59
2	01/07/2021	1 144 216,74	123 368,63	8 581,63	131 950,26
3	01/07/2022	1 020 848,11	124 293,90	7 656,36	131 950,26
4	01/07/2023	896 554,21	125 226,10	6 724,16	131 950,26
5	01/07/2024	771 328,11	126 165,30	5 784,96	131 950,26
6	01/07/2025	645 162,81	127 111,54	4 838,72	131 950,26
7	01/07/2026	518 051,27	128 064,88	3 885,38	131 950,26
8	01/07/2027	389 986,39	129 025,36	2 924,90	131 950,26
9	01/07/2028	260 961,03	129 993,05	1 957,21	131 950,26
10	01/07/2029	130 967,98	130 967,98	982,28	131 950,26

TOTAL	1 266 667,00	53 468,93	1 320 135,93
--------------	--------------	-----------	--------------

Périodicité : annuelle
 Mode d'amortissement : échéances constantes
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,75 %
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	01/07/2020	370 048,00	35 772,99	2 960,38	38 733,37
2	01/07/2021	334 275,01	36 041,29	2 507,06	38 548,35
3	01/07/2022	298 233,72	36 311,60	2 236,75	38 548,35
4	01/07/2023	261 922,12	36 583,93	1 964,42	38 548,35
5	01/07/2024	225 338,19	36 858,31	1 690,04	38 548,35
6	01/07/2025	188 479,88	37 134,75	1 413,60	38 548,35
7	01/07/2026	151 345,13	37 413,26	1 135,09	38 548,35
8	01/07/2027	113 931,87	37 693,86	854,49	38 548,35
9	01/07/2028	76 238,01	37 976,56	571,79	38 548,35
10	01/07/2029	38 261,45	38 261,45	286,90	38 548,35

TOTAL	370 048,00	15 620,52	385 668,52
--------------	------------	-----------	------------